

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 20/07/2020

APPLICATION DU PLAN D'ACTION SECHERESSE

Déclenchement du stade de vigilance sur le département des Alpes-de-Haute-Provence

Depuis la fin du mois de mai 2020, la Direction Départementale des Territoires a engagé le suivi hebdomadaire des débits des 8 cours d'eau déficitaires du département (le Calavon, également déficitaire étant suivi par le Vaucluse).

Après un début d'année marqué par l'absence de pluies, le mois de mai et la première quinzaine de juin ont été très pluvieux. Mais les cours d'eau suivis voient leur état se dégrader avec une baisse significative de leur débit. Ainsi, le Lague, le Lauzon, le Jabron et le Sasse ont un débit inférieur au débit de vigilance.

Les prévisions météorologiques semblent confirmer pour les prochains jours l'installation d'un temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable. Dans ce cadre, le risque d'une dégradation rapide de la situation de sécheresse est à craindre.

L'application du Plan d'Action Sécheresse entraîne la mise en œuvre des mesures particulières : tout le département est placé en « vigilance ». Ce niveau n'impose pas de restriction. Toutefois, tous les usagers sont concernés par cet appel à la vigilance. Par un comportement responsable et solidaire, chacun d'entre nous, particuliers et collectivités compris, doit viser une gestion économe de l'eau. Il convient ainsi, pour chacun :

- de rechercher activement les fuites d'eau et les faire réparer tant sur les réseaux d'eau potable (pour les collectivités) que sur la robinetterie et les chasses d'eau pour les particuliers ;
- de limiter le nettoyage des voitures et le réaliser dans les stations de lavage ;
- de ne pas vider les piscines, et en cas de nécessité de remise à niveau, l'effectuer la nuit, de 20 heures à 7 heures ;
- de restreindre l'arrosage des jardins et de le réaliser la nuit ;
- d'éviter de laver les voies et trottoirs.

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique actualité/sécheresse et à la Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex